

Société du chemin de fer international
de
MALINES A TERNEUZEN
à ST. NICOLAS-WAES.

Concession d'un chemin de fer de MALINES, par ST. NICOLAS, à la frontière des PAYS BAS dans la direction de HULST, et de cette frontière à NEUZEN par HULST, AXEL et SLUISKIL.

Concession d'un chemin de fer de SLUISKIL, par SAS VAN GENT, à la frontière belge dans la direction de SELZAETE et GAND.

Conventions. — Arrêtés Royaux.

Cahiers des Charges.

STATUTS.

▼